

Guide d'admission au doctorat en biologie moléculaire

A. Pour le doctorat en option Biologie des systèmes

1. Vous devez au préalable passer le processus de pré-sélection propre à cette option en contactant affairesacademiques@iric.ca ou Mme Julie Mantovani julie.mantovani@umontreal.ca

Suite à la pré-sélection et à l'identification d'un directeur ou directrice de recherche, vous devez faire la **demande d'admission de l'UdM** en suivant les étapes décrites dans la partie B.

B. Pour le doctorat en option Général, option Maladies complexes chez l'humain et option Médecine cellulaire et moléculaire

1. Identification du directeur ou directrice de recherche

Pour être admis ou admise aux programmes de doctorat en biologie moléculaire, vous devez identifier préalablement un directeur ou directrice de recherche selon vos intérêts de recherche. Vous devez communiquer directement avec lui ou elle.

Ce professeure ou professeur doit être accrédité pour diriger des étudiants de cycles supérieurs à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal et rattaché à un centre de recherche.

Vous êtes invité (e) à consulter la liste des laboratoires accrédités du programme et vous assurer qu'un professeur ou professeure accepte de diriger votre projet de recherche. Voici le lien avec la liste des professeurs : <https://biomol.umontreal.ca/recherche/les-professeurs/>

2. Vérifier les dates limites d'admission

Notez que vous devez soumettre votre demande d'admission

- avant le 1^{er} février pour commencer à la session d'été
- avant le 1^{er} février (1^{ère} cohorte) ou le 1^{er} mai (2^e cohorte) pour commencer à la session d'automne
- avant le 15 septembre pour commencer à la session d'hiver
- En dehors de ces dates, les dossiers seront examinés au cas par cas.

Les étudiants ou étudiantes internationaux devraient faire leur demande d'admission au moins **6 mois** avant la date souhaitée du début des études.

3. **Soumettre** au Bureau du registraire une demande d'admission (<https://admission.umontreal.ca/>) en ligne en bonne et due forme selon les règles et procédures établies. *Students who need help to understand the French terms and to fill the admission form may download this bilingual document <https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Admission/translation.pdf>.*
4. **Acquitter** les frais d'admission <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/payer-les-frais-dadmission/>
5. Faire parvenir les documents officiels et additionnels au Service d'Admission de L'Université de Montréal. Si besoin, poser vos questions en ligne: <https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-d-information/>
 - Documents officiels :
<https://admission.umontreal.ca/admission/cycles-superieurs/documents-officiels-a-faire-parvenir/>
 - Documents additionnels :
 - une lettre d'acceptation d'un directeur ou directrice de recherche
 - Relevés des notes au niveau universitaire
 - une lettre de motivation
 - un curriculum vitæ
 - Deux lettres de recommandation
 - Description détaillée de la recherche accomplie
 - Attestation de stage (si applicable)

Une fois que votre demande d'admission est complétée, votre dossier sera examiné par le Comité des études supérieures des programmes de biologie moléculaire. Une réponse vous sera donnée à l'issue de la réunion du comité.

L'avis d'admission officiel vous sera délivré via votre Centre Étudiant. Il est **impératif** que vous confirmiez l'acceptation de l'admission selon les instructions décrites sur l'avis d'admission.

Si vous ne désirez plus être admis dans ce programme, vous devez vous désister en envoyant un courriel à la FESP : guichet-adm@fesp.umontreal.ca